



CHARTRE DE COMPAGNONNAGE ENTRE LES PROFESSIONNELS DE SANTE MISSIONNES PAR PEMM ET CEUX DES CENTRES DE SANTE AU LAOS

« Apprendre et soigner ensemble »

PREAMBULE :

Compagnonnage signifie partages et échanges des connaissances entre les professionnels de santé missionnés par PEMM et les professionnels de santé des centres de santé auprès desquels PEMM intervient, dans le respect mutuel.

Il se fait dans le respect des us et coutumes au Laos, ainsi que des algorithmes de prise en charge et des recommandations édités par le ministère de la santé du Laos, notamment le IMCI (Integrated Management Childhood Illness).

Le professionnel missionné par PEMM ne doit en aucun cas imposer ses façons de faire occidentales et remplacer le professionnel du centre de santé dans ses tâches auprès du patient. Ils se concertent pour examiner ensemble le patient et déterminer la conduite à tenir – *in fine c'est l'avis du professionnel lao qui prédomine*

Enfin, une mission exploratoire préalable, associant des professionnels Laos et ceux de PEMM aura listé les attentes des professionnels et les besoins des centres de santé tant en matière de formation que de matériel permettant la mise en œuvre des techniques apprises lors des formations.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CENTRE DE SANTE :

Il se fait à plusieurs niveaux :

1. L'état sanitaire et l'hygiène du centre de santé et de la population :

Dans chaque centre de santé visité, il est nécessaire de faire un bilan de l'état sanitaire (adduction d'eau potable, évacuation des eaux usées, électricité, installation, propreté) et de l'hygiène et de recueillir les demandes d'amélioration technique afin d'élaborer un projet qui permettra à PEMM de rechercher des financements.

Les professionnels missionnés de PEMM accompagnent les professionnels de santé du centre pour l'amélioration des mesures d'hygiène du centre ainsi que pour l'éducation pour la santé des populations, en formant des responsables sanitaires dans les villages, sous la responsabilité des infirmiers-infirmières référents et en y associant les maitres d'écoles.

Ils sont partie prenante du projet en collaboration avec PEMM et contribuer à sa réalisation.

2. La consultation :

Si les professionnels missionnés de PEMM assistent à la consultation, ils doivent se considérer comme des accompagnants et non remplacer les soignants du centre.

Ils sont là pour aider à l'examen clinique si le soignant n'en a pas l'habitude et dans le respect des coutumes locales (pudeur en cas de déshabillage que l'on n'imposera pas) et pour aider à la démarche diagnostique et thérapeutique dans le respect des protocoles recommandés par les autorités Lao.

Ils amèneront le soignant à mettre en pratique les connaissances apprises lors de la formation si elle a précédé la visite dans le centre de santé et à utiliser les outils de diagnostic ou de traitement, s'il y a lieu.

Le duo franco-lao sera à même de déterminer la conduite à tenir en fonction de la réalité du terrain.

Le but de ce compagnonnage en consultation est d'échanger sur les cas cliniques rencontrés, et éventuellement d'apporter une amélioration – ou du moins un autre regard - dans les pratiques cliniques et techniques.

Le professionnel de santé missionné n'apportera pas un « savoir » occidental mais construira avec l'équipe des soignants en place, la meilleure prise en charge sanitaire possible, de la population et avec la population et ceci avec les moyens dont ils disposent.

Ce rôle de conseiller se mène avec l'équipe permanente du centre de santé médecins-infirmier(e)s-sages-femmes et même en dehors d'une présence physique.

Nous pouvons donner notre avis médical mais nous n'avons pas l'autorisation de soins ni d'actes invasifs

Nous conseillons notre *alter-ego* lao qui prendra en charge la conduite à tenir - examens complémentaires, traitement- en utilisant les médicaments que nous aurons commandés et achetés à la pharmacie du district, ceci afin d'éviter d'utiliser les médicaments du Centre de Santé qui sont contingentés et leur sont limités et pour éviter des erreurs du fait des intitulés en langue étrangère.

Bien sûr en cas d'urgence vitale, nous devons seconder le soignant car c'est de notre devoir d'assistance à personne en danger.

3. La formation :

Les objectifs et le programme de la formation sont déterminés par un projet précis, après une mission exploratoire ayant recueilli les attentes et les besoins des professionnels de santé des centres de santé.

Chaque mission écrira ce projet et l'adaptera à sa spécialité médicale, au lieu d'intervention et au public visé.

Cette formation, devant être approuvée par les autorités Lao, est considérée comme un complément des formations universitaires reçues par les participants et sera en adéquation avec celles-ci.

Elle permettra de faire surgir des questions et des échanges avec les participants et de leur faire présenter des cas cliniques rencontrés dans leur centre.

Un bilan de chaque formation sera fait à chaque mission avec évaluation par les participants.

En conclusion : Nous devons d'abord être à l'écoute des professionnels Laos pour leur permettre d'exercer de manière pérenne avec les moyens actuels et de se projeter dans le futur, ce qui est souhaitable ou espéré, en apportant des améliorations à leur pratique réalisables, à court, moyen et long terme.

Hélène BATELLIER et Jean-Paul MATHIS